

APPEL A PROJETS 2024

« CRECHE D'ENTREPRISE » Volet Petite Enfance

Date de diffusion de l'appel à projet : 26 juin 2024

Date limite de dépôt des dossiers : 31 août 2024



Concilier vie familiale et vie professionnelle
en proposant des solutions d'accueil adaptées
aux besoins exprimés par les familles

Service chargé du suivi de l'appel à projets :
Direction des territoires – CAF 974
✉ direction@caf974.caf.fr

1- Le portage de l'appel à projets

L'appel à projets est porté par la Caisse d'Allocations Familiales de La Réunion (CAF 974) qui assure l'instruction, la sélection, et le suivi des actions retenues à l'issue de ce présent appel à projets.

2- L'objet de l'appel à projets

Le présent appel à projets a pour objet la création de places au profit des salariés dans le cadre des crèches entreprises.

3- Le cahier des charges

Le cahier des charges relatif à cet appel à projets est téléchargeable sur le site de la Caisse d'Allocations Familiales de La Réunion. Il précise les objectifs et les attendus. Il est impératif d'en prendre connaissance avant de faire acte de candidature.

4- Les modalités d'instruction et procédures de sélection des projets

Les projets seront examinés par un comité interne à la CAF de La Réunion et soumis au vote de la Commission d'Action Sociale (CAS). Les critères de sélection sont les suivants :

- Complétude du dossier
- Caractère innovant du projet
- Cohérence et clarté du projet au regard des attendus du cahier des charges
- Expérience de la structure dans le domaine de la gestion des EAJE
- Faisabilité du projet (financière, technique, administrative, juridique)

Les dossiers incomplets ne seront pas étudiés. Le Jury pourra être amené à solliciter des compléments d'information.

5- Les modalités de dépôt des réponses

Le candidat devra répondre au plus tard le 31 août 2024. Exclusivement par courriel, en adressant le dossier de candidature complet par voie dématérialisée à l'adresse :

direction @caf974.caf.fr

À réception de la candidature, une attestation de dépôt sera adressée par mail. La CAF se réserve la possibilité de solliciter tout complément d'information permettant la bonne instruction du projet.

Les dossiers transmis hors délai et incomplets ne seront pas examinés.

Composition du dossier

Le dossier de candidature devra préciser les actions mises en œuvre, les ressources humaines, matérielles et financières mobilisées pour répondre aux objectifs de l'appel à projet.

La forme de ce dossier de candidature est libre.

1. Le dossier de candidature contiendra :

- Un diagnostic de l'offre et des besoins
- Une présentation de l'opérateur
- Une présentation des atouts de l'opérateur pour porter le projet,
- Une présentation des partenariats construits avec les entreprises (existence d'engagements ou de partenariats financiers)
- L'avis favorable de la commune d'implantation et le cas échéant de l'EPCI détenant la compétence
- Un descriptif de l'opération indiquant notamment les motifs, le lieu d'implantation, son opportunité géographique
- Un projet d'établissement (comprenant le projet social, le projet éducatif et le projet pédagogique de la structure), faisant apparaître notamment l'accueil des enfants en situation de handicap et la place des parents
- Un règlement de fonctionnement
- Un budget prévisionnel des trois premières années de fonctionnement ; et les éléments d'activité relatifs à ces exercices
- Un plan de la structure conforme au référentiel bâtementaire tel que prévu dans l'arrêté du 31 août 2021
- Un plan de financement et tout document attestant du coût prévisionnel de l'opération (devis, avant-projet...), et indication des financements obtenus ou sollicités
- Justificatifs relatifs aux conditions d'occupation du terrain et/ou conditions d'occupation des locaux (titre d'occupation, titre de propriété...)

2. La recevabilité administrative complémentaire au projet :

Le candidat devra fournir les éléments suivants :

- Le récépissé de déclaration en Préfecture pour les associations.
- extrait K-Bis du registre du commerce délivré par le greffier du tribunal de commerce datant de moins de 3 mois pour les entreprises ou groupements d'entreprises..
- Le Numéro SIREN / SIRET
- La fiche d'identification de la structure et de sa gouvernance.
- La liste des personnes membres du Conseil d'administration de l'association
- Les statuts mis à jour, datés et signés
- Les comptes de l'année précédente et le dernier bilan d'activité de l'association
- Un Rib
- L'attestation de vigilance Urssaf de moins de 3 mois
- L'attestation de probité ci-jointe dument complétée et signée
- La déclaration d'intérêts ci-jointe dument complétée et signée

Le choix du candidat pourra donner lieu à un entretien et relèvera de la décision d'un jury composé de représentants des financeurs et/ou d'experts.